

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE Du Jeudi 30 Octobre 2008 à Lamillarié

L'an deux mil huit et le Jeudi 30 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à LAMILLARIE, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Serge BOURREL Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Pierre CANER, Françoise BARDOU, Patrice CARRIER, Jean Claude BARRAU, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROQUIER, Jean-Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

Excusés : Monsieur Henri VIAULES

Participaient également à la séance :

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services;
Madame Fabienne CAZAGOU, coordinatrice Enfance Jeunesse ;
Madame Céline JOSSET, secrétaire

Les procès verbaux des séances des 5 mai et 25 juin 2008 sont adoptés à l'unanimité.

Réalisation d'une médiathèque intercommunale

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la stratégie de développement de l'intercommunalité, élaborée dès 2003 dans le cadre du Projet de Développement Durable du Réalmontais, repose sur '*L'ambition de faire du Réalmontais un pôle rural attractif, où la qualité de vie est le moteur du développement*'.

Il expose au Conseil de Communauté que le projet de médiathèque intercommunale a été identifié dès 2003 comme l'un des deux équipements destinés à structurer le Réalmontais, avec le centre de ressources intercommunal.

Il précise ensuite les grandes lignes de ce projet, qui selon les ratios nationaux porterait globalement sur une superficie de 530 m² répartis comme suit :

- le cœur de cet équipement, incluant la cyber base ainsi qu'une salle d'exposition, serait situé à Réalmont ;
- les équipements existants seraient intégrés, avec pour conséquence la création d'une antenne à Lomers ;
- enfin un point relais serait mis en place dans chaque commune, support de liaison mais également d'animation, en lien avec l'équipement central.

Les grandes lignes de ce projet, notamment les financements ainsi que son impact financier étant désormais connus, il convient aujourd'hui de se prononcer sur la réalisation de cet équipement qui vise à :

- Améliorer la qualité des services à la population dans un souci de proximité ;
- Permettre un rayonnement culturel sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer l'identité et l'attractivité du Réalmontais dans son bassin de vie.

Un débat s'engage :

Monsieur CANTALOUBE souligne que la CCR n'a pas vocation à réaliser une "Cathédrale" mais plutôt une bibliothèque d'aujourd'hui. Monsieur GERAUD précise que la CCR ne s'engage pas sur le projet définitif, ce dernier ne sera connu qu'après avoir passé le stade des esquisses et de l'avant projet définitif;

Monsieur CANTALOUBE rappelle les hypothèses de travail simulées sur la base du chiffrage effectué dans le dossier de demande de subvention établi en 2006:

-un investissement estimé à près de 1.25 million d'euros ht

-un fonctionnement nécessitant un personnel qualifié et une capacité renforcée d'animation représentant 2.5 équivalents temps plein (E.TP.), dont un ETP pris en charge par la ville de Réalmont au titre de l'évaluation des charges transférées, soit une charge nette de 1.5 ETP

Monsieur Cantaloube précise que l'ensemble des dépenses de fonctionnement induites par cette structure a été évalué par les services. Dans ce cadre, et au regard des financements attendus, l'emprunt d'équilibre de l'opération représente une faible part résiduelle dans les coûts de fonctionnement.

Concernant le financement par le contribuable de ces équipements structurants, Centre de Ressources, médiathèque et Cyber Base Intercommunale, dans le cadre de la fiscalité mixte, Monsieur CANTALOUBE indique que les premières simulations font apparaître que la mise en service de ces deux équipements conduirait progressivement, d'ici la fin du mandat, à faire évoluer le poids de la fiscalité par habitant de 12 € à près de 38 €, qui maintiendrait la CCR en dessous du niveau actuel des intercommunalités les plus proches.

Monsieur VALERO regrette que le développement économique et la création de richesse ne soit pas prioritaire, au regard de l'équipement Médiathèque et que la CCR dépense de l'argent avant d'essayer d'en gagner.

Monsieur GOS souligne que tout est lié et que la Médiathèque est un facteur de l'attractivité future du territoire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, au regard de l'impact structurant de ce projet, le Conseil de Communauté décide

(30 voix pour ; 1 abstention, 1 contre) :

-de se prononcer en faveur de la réalisation d'une médiathèque intercommunale sur le réalmontais selon les grandes orientations ainsi précisées ;

-de mandater Monsieur le Président, afin de finaliser ce projet et d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette opération une fois que son plan de financement définitif sera arrêté.

Projet de cyber base Intercommunale.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la CCR a pu bénéficier d'une labellisation de la Région Midi Pyrénées et de la Caisse des Dépôts et Consignation afin d'implanter sur le Réalmontais une cyber base intercommunale.

Il précise que la convention passée avec la Région prévoit, en contrepartie des aides liées au fonctionnement et à l'investissement, l'aménagement d'un espace public numérique d'environ 60 m² comportant 5 ordinateurs, et avec un animateur à temps plein, afin de familiariser tous les publics aux technologies de l'information et de la communication.

L'implantation de cet espace multimédia, étant pleinement intégré dans le projet de Médiathèque intercommunale, au regard des délais de mise en œuvre de ce dernier, il est proposé de répondre aux exigences de la convention et de permettre à ce projet de démarrer :

-en l'implantant provisoirement dans les locaux de la CCR mis à disposition par la ville de Réalmont

-en créant, à compter du 1^{er} novembre 2008, un poste d'animateur territorial à temps complet, afin d'assurer les missions spécifiques d'animation de la cyber base.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (31 voix pour, 1 contre) :

- de réaliser une cyber base intercommunale selon les modalités préconisées par le label Régional ;
- d'implanter provisoirement cet équipement boulevard Carnot au siège de la CCR;
- de créer à compter du 1^{er} novembre 2008 un poste un poste d'animateur territorial à temps complet ;
- de mandater Monsieur le Président, afin de finaliser ce projet et d'arrêter son plan de financement définitif ;
- d'inscrire au budget, par décision modificative, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet;

Foncier Carnot

Monsieur le Président informe les délégués que la CCR dispose d'une opportunité afin de maîtriser des biens immobiliers jouxtant l'actuel siège de la CCR, boulevard Carnot à Réalmont.

Outre la constitution d'une réserve foncière, cet achat permettrait d'envisager l'accueil de ces deux équipements sur un même site, ce qui, en complétant avec le foncier appartenant à la ville de Réalmont, permettrait de disposer d'un ensemble immobilier total de 1 454 m², globalement affecté à la réalisation de ces deux projets.

L'analyse des besoins liés à ces deux projets et notamment l'avis technique des architectes en charge de ces deux projets fait apparaître les nombreux avantages d'une telle implantation des deux équipements sur ce site :

- centralité et accessibilité du public ;
- économies d'échelle, rationalisation des coûts et des économies d'énergie ;
- optimisation du service à la population, en raison des nombreuses complémentarités fonctionnelles entre les deux projets.

L'ensemble immobilier susceptible d'être acquis par la CCR se décompose comme suit :

Propriétaires	localisation	cadastre	superficie	Prix
GORSSE Bernard – LEGUEVAQUES Pascale	4 et 6, rue du Pont	E 590 E 592	460 m ²	315 000 €
CULIÉ Jean Marie	16, rue Anne Bourelle	E 591	57 m ²	75 000 €

Un débat s'engage :

Monsieur ROUMEGOUX souligne qu'au regard de la situation des parcelles vis-à-vis des projets de la CCR, une telle opportunité foncière ne se représentera pas.

Monsieur AMIEL s'inquiète des capacités financières de la CCR pour acheter des terrains à vocation économique après une telle acquisition.

Monsieur DENEUVE souligne que les projets de zone d'activité s'inscrivent à long terme et que les acquisitions foncières seront progressives, en particulier il conviendra de s'intéresser à des opportunités ponctuelles sur de l'immobilier existant.

Monsieur CANTALOUBE précise que la CCR n'aura pas les moyens d'acheter 30 ha d'un seul tenant car elle ne pourrait supporter le portage de trésorerie et que le Préfet n'autoriserait pas un tel achat au regard des possibilités réalistes de commercialisation dans le département.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, au regard des prix proposés, compte tenu de la valorisation attendue d'une telle acquisition pour l'implantation de ces deux projets, le Conseil de Communauté décide à la majorité (2 contre, 30 pour) :

- De mandater Monsieur le Président afin de signer avec les propriétaires visés le sous seing privé puis l'ensemble des actes nécessaires relatifs à l'acquisition de ces parcelles afin de finaliser cette transaction dans les conditions ci-dessus précisées et de financer l'ensemble des frais liés à cette dernière (notaire, géomètre etc) ;
- D'inscrire au budget, par décision modificative, les crédits nécessaires à ces acquisitions ;

Etant précisé :

- Que le service des domaines a été amené à se prononcer le 5 février 2008 sur les modalités de cette transaction et que compte tenu du caractère économique de cette acquisition, de la valorisation globalement attendue de l'implantation des deux projets au cœur de Réalmont, il convient d'aller au-delà de l'avis de ce service ;
- Que par décision modificative les crédits nécessaires à cette acquisition seront imputés au BP 2008 sur chacune de ces deux opérations au prorata des surfaces nécessaires à chacun des projets.

Proposition de création d'une Zone de Développement Eolien.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses préoccupations environnementales, la C.C.R. engage une démarche d'Agenda 21 qui prône l'utilisation des énergies renouvelables. La situation géographique de la C.C.R. et son relief se prêtent au développement de la production d'énergie éolienne, cette dernière constituant une source de revenu non négligeable par les retombées attendues de Taxe Professionnelle.

Tous ces éléments ont poussé la C.C.R. à confier au cabinet GINGER le soin d'étudier la possibilité de créer une ZDE sur son territoire afin de développer intelligemment ce type de production.

Sur les sept zones étudiées par le cabinet, seuls les secteurs 3 et 7, situés sur les commune du Travet et de Saint Antonin de Lacalm, tous deux d'une altitude supérieure à 450 mètres, font apparaître un potentiel de développement éolien intégrant les contraintes techniques et environnementale de faisabilité de telles zones.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, au regard de l'étude du potentiel éolien, des possibilités de raccordement aux réseaux électriques, de la protection des sites et paysages, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de retenir les préconisations de l'étude en proposant de créer une zone de développement éolien sur les secteurs 3 et 7 sous réserve de l'accord des communes d'implantation ;
- de mandater Monsieur le Président afin de monter le dossier de demande de création de Zone de Développement Eolien et d'engager toutes les démarches et études complémentaires nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Elargissement du SCOT.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du projet d'extension du périmètre du SCOT de l'Albigeois avec la CC du Carmausin, du Ségala Carmausin et de la CC val 81.

Monsieur GERAUD indique qu'il est extrêmement réservé sur la pertinence de cet élargissement. Il s'interroge sur la place et la représentativité du Réalmontais dans ce grand ensemble, sur les conséquences en terme de prescriptions d'urbanisme applicables au territoire et précise qu'il serait préférable d'attendre le positionnement du Villefrancois et des Monts d'Alban avant de délibérer.

Monsieur BERNARD précise qu'il est difficile de mesurer aujourd'hui les enjeux de cet élargissement, en particulier de une position sans connaître celle de l'Agglomération.

Monsieur CANTALOUBE rappelle que sa position n'a pas varié depuis la création du SCOT, considérant que ce dernier devrait coller au périmètre du Pays.

Au regard de ces interrogations Monsieur CANTALOUBE propose de ne pas se prononcer sur cet élargissement. Il indique à l'assemblée que la problématique du territoire de pertinence pour les intercommunalités est posée et a été rappelée par le Préfet lors de sa visite à Réalmont. Il précise qu'avec près de 8000 habitants la CCR n'est peut être pas menacée aujourd'hui mais demain? Il indique que la CCR a une carte à jouer et doit être leader dans son bassin de vie et qu'il convient de prendre des initiatives et de rencontrer nos voisins du Laurécois et du Montredonnais afin de conforter une troisième voie de développement maîtrisé basée sur le cadre de vie et la ruralité, entre Albi et Castres .

Monsieur FABRIES fait part à l'assemblée du départ du RAM d'Audrey LACOURT, laquelle prend désormais des fonctions de directrice de crèche. Il informe les délégués de l'arrivée sur ce service d'Isabelle DELMAS, sur un poste à partager avec Montredon Labessonnié, dans le cadre d'un partenariat à définir. Monsieur FABRIES indique que d'importantes économies sont à réaliser dans le cadre d'un bilan énergétique sur les bâtiments publics ou l'éclairage des communes. Des initiatives communales sont en cours (Lombers, Saint Lieux Lafenasse) et il conviendrait de concrétiser cette dynamique à l'échelle de l'intercommunalité dans le cadre de l'agenda 21 du réalmontais.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.